

**L'hon. M. Churchill:** Je viens d'informer l'honorable député que les comptes à l'égard du blé, de l'avoine et de l'orge sont en bon état. Ils n'ont pas été fermés. Un versement provisoire à l'égard du blé aura lieu comme les autres années. Dans l'ensemble, la situation du blé est bonne, comme elle l'était l'an dernier.

### LA LOI SUR L'ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

#### MODIFICATION TENDANT À RELEVER LA LIMITE À L'ÉGARD DU MONTANT À EMPRUNTER

La Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Rea, et passe à la suite de la discussion, suspendue le mercredi 18 février, sur le projet de résolution de l'honorable M. Hees qui est ainsi conçu:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative pour modifier la loi sur l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent en vue de prescrire que l'Administration, avec l'approbation du gouverneur en conseil, peut, à l'occasion, emprunter des sommes d'argent de Sa Majesté ou autrement, dont l'ensemble ne doit jamais dépasser trois cent trente-cinq millions de dollars, l'Administration étant actuellement autorisée à emprunter trois cents millions de dollars en vertu de l'article 13 de la loi.

**L'hon. M. Chevrier:** Monsieur le président, avant d'aborder le projet de résolution lui-même, je pourrais peut-être faire une brève digression pour traiter d'une question qui, sans se rapporter strictement peut-être au projet de résolution, s'y rattache néanmoins par des liens solides. J'aimerais évidemment parler de la visite de Sa Majesté la reine et du président des États-Unis à l'occasion de l'inauguration de la voie maritime du Saint-Laurent le 26 juin de cette année. Je voudrais dire un mot de l'origine de cette idée et de ce qui l'a fait naître.

Au cours de 1956 ou au début de 1957, je crois, l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent avait invité Son Excellence le Gouverneur général à visiter les aménagements relatifs à la navigation et les ouvrages construits sur la voie maritime depuis Montréal jusqu'à la section internationale. Durant la visite, Son Excellence me dit: "Que penseriez-vous d'inviter Sa Majesté la reine à inaugurer les aménagements de la voie maritime du Saint-Laurent?" Je lui ai répondu immédiatement, il va sans dire, que je trouvais l'idée excellente. Durant la journée les journaux ont été saisis de l'idée et, au déjeuner donné ce jour-là en l'honneur de Son Excellence dans la ville de Cornwall, l'idée a été débattue. Si j'ai bien compris Son Excellence, il avait déjà parlé au premier ministre...

[M. Argue.]

**L'hon. M. Fulton:** Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Même si je ne puis produire en ce moment l'article du Règlement, je suis sûr que je puis le faire en peu de temps. Toutefois, je me rappelle clairement qu'il est irrégulier de mêler le nom de Son Excellence au débat. A ce qu'il me semble, c'est ce que mon honorable ami tente de faire. Il ne parle pas seulement de Son Excellence, ce qui serait autre chose, mais il en parle au sujet d'une question qui relève du gouvernement. Il s'agit d'un propos qui enfreint nettement le Règlement.

**L'hon. M. Chevrier:** Afin qu'il n'y ait aucun malentendu quant à mes intentions, monsieur le président, je pourrais peut-être parler de ce qu'a fait l'ancien premier ministre,—je me conformerais alors au Règlement,—s'il subsiste quelque doute sur ce que je vais dire. Par la suite l'ancien premier ministre, sauf erreur, a annoncé à la Chambre qu'une invitation avait été envoyée au palais de Buckingham et qu'elle avait été acceptée. Je ne sais pas pourquoi le ministre de la Justice m'a interrompu pendant que je faisais cette remarque.

**L'hon. M. Fulton:** Parce que l'honorable député enfreignait le Règlement.

**L'hon. M. Chevrier:** Je désire maintenant parler de la déclaration du premier ministre annonçant que le président des États-Unis se rendrait à Montréal pour les cérémonies d'inauguration. J'ai alors profité de l'occasion pour louer le gouvernement et je tiens à répéter ce que j'ai dit à cette occasion. Je veux aussi ajouter ceci. J'estime que le président des États-Unis a été très aimable de consentir à venir à Montréal où, en sa présence et en celle de Sa Majesté, la voie maritime sera ouverte à la navigation.

Je voudrais aussi répéter, si l'on me m'interrompt pas, ce que j'ai dit en une autre occasion, à savoir que nous, de l'Administration de la voie maritime, avions mis cette même idée à l'étude il y a deux ou trois ans. Nous n'avions pas, bien sûr, discuté des détails, car nous ne pouvions pas prendre alors une décision à cet égard. Toutefois, nous avions espéré qu'il serait possible d'avoir deux inaugurations officielles, une dans la section purement canadienne à Montréal et l'autre dans la section internationale.

Je puis maintenant discerner pourquoi cette façon de procéder suscite des difficultés. Je puis voir maintenant que ce serait difficile pour le président qui, après avoir présidé avec Sa Majesté à l'ouverture des installations de Montréal, serait obligé de voyager presque une journée sur le yacht royal afin de se rendre à la section des rapides internationaux. Toutefois, je constate avec plaisir que